

PAR COURRIEL

Québec, le 17 mars 2023

N/Réf. : 2022-14406

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 20 décembre 2022, visant à obtenir pour l'année 2022-2023, les sommes transférées aux villes et corps de police municipaux, ventilées par programme.

Nous vous transmettons le document repéré par le Sous-ministériat des affaires policières qui répond à votre demande et qui vous est accessible dans son intégralité.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Sommes transférées aux villes et corps de police municipaux en 2022-2023, ventilées par programme

Villes/Corps de police	Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP)	Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILP-J)	Visioconférence	Armes à feu (CENTAURE)	Réforme policière ¹	Violence conjugale	Violences sexuelles	Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (PSIP)	Comité stratégique en sécurité urbaine de Montréal (CoSSUM)	Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG)	Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires (FBCS)	Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM)	Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes- volet autochtone (PPI-A)	Total
Beauharnois												60 000 \$		60 000 \$
Beloil												45 000 \$		45 000 \$
Blainville			7 402 \$			113 700 \$						75 000 \$		196 102 \$
Boisbriand												75 000 \$		75 000 \$
Bromont			1 306 \$			145 000 \$								146 306 \$
Châteauguay			8 328 \$			145 000 \$		147 500 \$						300 828 \$
Cowansville												55 000 \$		55 000 \$
Dorval												37 500 \$		37 500 \$
Gaspé												75 000 \$		75 000 \$
Gatineau	641 800 \$	178 400 \$	34 911 \$			247 900 \$	145 000 \$	102 500 \$			396 041 \$			1 746 552 \$
Gracefield												24 000 \$		24 000 \$
Granby			8 330 \$			107 370 \$		87 650 \$				45 000 \$		248 350 \$
L'Ancienne-Lorette												25 000 \$		25 000 \$
L'Assomption-Saint-Sulpice			3 255 \$			131 000 \$								134 255 \$
Laval	398 100 \$	169 800 \$	53 150 \$	1 200 000 \$		290 000 \$	145 000 \$	158 650 \$			707 699 \$			3 122 399 \$
Lévis			17 988 \$			140 700 \$	72 500 \$	69 400 \$				170 652 \$		471 240 \$
Longueuil	464 300 \$	178 400 \$	52 281 \$	634 000 \$	1 183 900 \$	284 900 \$	145 000 \$	350 000 \$			428 131 \$			3 720 912 \$
Mascouche			6 068 \$			129 500 \$								135 568 \$
Memphrémagog			4 402 \$			126 700 \$								131 102 \$
Mercier			1 765 \$			145 000 \$								146 765 \$
Mirabel			9 286 \$			94 800 \$		147 900 \$				75 000 \$		326 986 \$
Montréal	4 479 100 \$	364 800 \$	249 442 \$	4 213 500 \$	2 836 700 \$	1 160 000 \$	507 500 \$	203 200 \$	1 384 300 \$	1 983 318 \$	2 628 098 \$		75 000 \$	20 084 958 \$
MRC d'Argenteuil												50 000 \$		50 000 \$
MRC des Collines-de-l'Outaouais			6 325 \$			94 600 \$		62 640 \$						163 565 \$
MRC de la Côte-de-Gaspé												10 000 \$		10 000 \$
MRC de la Matanie												37 500 \$		37 500 \$
MRC des Mascoutains												75 000 \$		75 000 \$
MRC de La Matapédia												75 000 \$		75 000 \$
MRC de Portneuf												75 000 \$		75 000 \$
MRC de Rivière-du-Loup												75 000 \$		75 000 \$
MRC de Robert-Cliche												75 000 \$		75 000 \$
MRC du Témiscouata												75 000 \$		75 000 \$
Notre-Dame-de-Ham												37 500 \$		37 500 \$
Québec	2 736 900 \$	364 800 \$	70 547 \$			435 000 \$	217 500 \$	350 000 \$		1 575 883 \$	627 265 \$			6 377 895 \$
Saguenay											190 516 \$			190 516 \$
Saint-Antoine												37 500 \$		37 500 \$
Saint-Colomban												75 000 \$		75 000 \$
Saint-Félix-d'Otis												37 500 \$		37 500 \$
Saint-Gabriel												37 600 \$		37 600 \$
Saint-Hyacinthe												17 200 \$		17 200 \$
Saint-Pie												37 600 \$		37 600 \$
Saint-Prime												37 600 \$		37 600 \$
Sainte-Catherine												68 500 \$		68 500 \$
Sainte-Marthe-sur-le-Lac												25 000 \$		25 000 \$
Région de Deux-Montagnes			6 155 \$			66 200 \$								72 355 \$
Région de Roussillon			13 770 \$			145 000 \$	72 500 \$	132 500 \$						363 770 \$

Repentigny			11 136 \$			145 000 \$		182 950 \$					339 086 \$
Richelieu–Saint-Laurent			25 853 \$			145 000 \$	72 500 \$						243 353 \$
Saguenay			17 920 \$			108 531 \$	72 500 \$	330 350 \$					529 301 \$
Saint-Eustache			5 468 \$			76 000 \$		134 400 \$					215 868 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu			11 892 \$			98 600 \$		248 500 \$			75 000 \$		433 992 \$
Saint-Jérôme			9 602 \$			145 000 \$		308 800 \$					463 402 \$
Sainte-Brigitte-de-Laval											50 000 \$		50 000 \$
Sherbrooke			20 544 \$			142 100 \$	72 500 \$	350 000 \$			212 128 \$		797 272 \$
Terrebonne			17 418 \$			145 000 \$	72 500 \$	350 000 \$			201 731 \$		786 649 \$
Thérèse-De Blainville			9 313 \$			145 000 \$		244 750 \$					399 063 \$
Thetford Mines			3 084 \$			145 000 \$							148 084 \$
Trois-Rivières			16 791 \$			143 300 \$	72 500 \$				181 594 \$		414 185 \$
Val-des-Sources											75 000 \$		75 000 \$
Varenes											75 000 \$		75 000 \$

¹ Il s'agit de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et de l'Équipe de soutien aux urgences psychosocial (ESUP) pour la Ville de Montréal et de Réseau d'entraide sociale et organisationnel (RÉSO) pour la Ville de Longueuil